

S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de 10 892 940 €
divisé en : 8.714.352 actions de 1,25 €
siège social : 1ère Avenue 2065 M L.I.D. 06516 CARROS
417 350 311 R.C.S. GRASSE

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES
SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2011**

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions par Virbac de ses propres actions qui sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2011.

1. Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le programme de rachat

Le programme de rachat sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Virbac du 28 juin 2011.

2. Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 30 avril 2011, le capital de la société se compose de 8 714 352 actions, dont 35 672 actions sont détenues par Virbac, ce qui représente 0,41% du capital.

3. Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2011

Au 30 avril 2011, les actions autos-détenues par Virbac sont affectées aux objectifs suivants :

- 25 800 actions sont affectées aux plans d'attribution d'actions de performance destinés à certains salariés dirigeants consentis en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 soit 0,30% du capital,
- 9 872 actions sont affectées au contrat d'animation de marché en vigueur avec la société Exane BNP Paribas, soit 0,11% du capital.

4. Objectifs du nouveau programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions qui fait l'objet de la septième résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2011, les objectifs poursuivis par Virbac sont :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de procéder à des attributions d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du code de commerce,
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la huitième résolution.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital et prix maximum d'achat

Les titres visés par le présent descriptif sont des actions Virbac cotées au compartiment B d'Euronext Paris – Code ISIN FR 0000031577.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra pas excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital de la société, soit 871 435 actions en date du 30 avril 2011.

Sur la base du prix maximal de rachat de 200 euros par action fixé par la septième résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2011, cela représente un investissement maximal théorique de 174 287 000 euros.

Cette limite est susceptible d'évoluer en cas d'opérations affectant le capital social.

Compte tenu :

- des 35 672 actions, soit 0,41% du capital, déjà détenues directement ou indirectement au sens de l'article L225-10 du code de commerce, par Virbac au 30 avril 2011,
- des 8 714 352 actions composant le capital social de la société au 30 avril 2011, le rachat ne pourrait porter, à ce jour, que sur 835 763 actions, soit 9,59% du capital, soit un montant de 167 152 600 euros sur la base du prix maximum d'achat fixé à 200 euros par action.

6. Durée du programme de rachat

Sous réserve de l'approbation de la septième résolution qui sera soumise à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires, et conformément à l'article L225-209 du code de commerce, le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2011.

7. Opérations effectuées dans la cadre du précédent programme de rachat

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} avril 2010 au 30 avril 2011.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 30 avril 2011	0,41%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2011	35 672
Valeur comptable du portefeuille au 30 avril 2011	2 933 071
Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2011	4 441 164

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 Avril 2011			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres (Contrat de Liquidité)	83 078	81 066	Options d'achat achetées	Achats à terme	Achats à terme	Ventes à terme
Actions de Performance	11 725	13 525				
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions (Contrat de Liquidité)	94,49	94,95				
Cours moyen des Actions de Performance	88,76	N/A	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	8 890 642,62	7 697 406,13				

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société :

1ère Avenue

2065 M L.I.D.

06516 CARROS

ainsi que sur le site de Virbac (www.virbac.com).